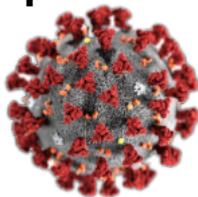




Dossiers pensions collabos



Le dossier évolue comme la procession d'Echternach, la pandémie covid attirant toute l'attention des politiciens qui peut aussi servir de prétexte pour ne pas s'occuper de cette résolution qui fâche au niveau international.

Commission justice du 06/01/2021 :

Question de Christophe Lacroix à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Le suivi judiciaire du régime des pensions octroyées aux anciens collaborateurs militaires" (55011921C) (PS): En 2019, la Chambre a adopté une résolution visant à abroger le régime des pensions octroyées aux collaborateurs militaires belges du régime nazi durant la Seconde Guerre mondiale. En 2017, l'État allemand versait une pension à 2 800 personnes en Belgique. En 2020, dix collaborateurs la percevaient encore. L'argent les dédommageait de dommages corporels encourus pour avoir pris les armes pour Hitler. Pour ne pas toucher une indemnité de l'État allemand, il faut être un criminel de guerre. Or, malgré les efforts de l'Allemagne, seule une partie des milliers de potentiels criminels de guerre a été poursuivie. En principe, ces gens, parfois condamnés en Belgique, devraient verser ces indemnités à l'État belge; ça ne semble pas être le cas. Me confirmez-vous ces informations? A-t-on communiqué au gouvernement fédéral allemand les données des Belges et des étrangers résidant en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale, condamnés en Belgique pour collaboration avec l'occupant nazi, tel que la résolution de 2019 le prévoit?

Vincent Van Quickenborne, ministre (en français): La résolution compte quatre demandes et la décision de constituer une commission scientifique pour déterminer les bénéficiaires de ces pensions. Mon prédécesseur vous a répondu qu'à la suite de la mission diplomatique à Berlin, le Parlement allemand n'avait pas obtenu de majorité pour créer une commission indépendante. Les données des Belges et résidents en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale condamnés pour collaboration avec l'occupant nazi n'ont pas encore été transmises aux autorités de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Ce sera fait rapidement.

Réaction Christophe Lacroix (PS): S'il n'y a pas de suivi au niveau allemand, la résolution prévoit que la Belgique peut créer cette commission scientifique. Je vous remercie de votre franchise. Je note avec stupéfaction que le gouvernement précédent n'a pas transmis la liste des personnes condamnées en Belgique pour collaboration. C'est scandaleux pour tous les résistants et militaires, ceux qui ont souffert ou ont perdu la vie pour nos libertés pendant la Seconde Guerre mondiale! Mais je sais que vous poursuivrez ce travail de vérité, de justice et d'équité.

Les crimes commis par la (Waffen) SS et la Wehrmacht ne peuvent être oubliés, L'Allemagne doit au minimum reconnaître ses torts dans le versement des pensions et allocations à des criminels collaborateurs depuis des décennies.

L'audition à la Bundestag est prévue fin janvier avec un rapport de Stefan Klemp comme nous l'avons communiqué dans le compte-rendu de notre dernière réunion du GM-GH. A notre avis le meilleur expert en la matière en liaison avec le centre **Wiesenthal** dirigé par **Efraim Zuroff** à Jérusalem.

Stefan Klemp que nous avons rencontré avait publié en septembre 2016 un volumineux rapport à ce sujet à la demande du Ministère des Affaires Sociales et du centre Wiesenthal.

Nous restons en contact avec lui.

Entretemps nous avons contacté plusieurs députés belges en collaboration avec **Alvin Deconink** et avec l'aide de notre nouveau membre **Jean-François Maréchal** qui assure la liaison et traductions avec nos amis allemands.